

CONSEIL MUNICIPAL du 8 juin 2022
COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt-deux, le huit juin, le Conseil Municipal de la Ville de Périgueux s'est réuni dans la grande salle de la Filature de l'Isle, chemin des Feutres du Toulon à Périgueux, sur convocation du et sous la présidence de Mme Delphine LABAILS, Maire, afin de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Étaient présents à l'ouverture de la séance : Mme LABAILS, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. DELCROS, Mme REYS, M. BOURGEOIS, Mme BECRET-DALLE, M. MASO, Mme COURAULT, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. BARROUX, Mme DUVERNEUIL, M. CAPET, M. GUIMBAIL, M. LEMAIRE, Mme CONDAMINAS, Mme CHERBERO, Mme BAYLET, M. DUNOYER, M. CADET, Mme TOULAT, Mme MAYAUD, M. GASCHARD, M. PALEM, Mme JARRIGE formant la majorité des membres en exercice.

Absents, excusés : M. PERIER (mandataire M. LAVITOLA), M. MARSAC (mandataire M. BARROUX), Mme LAPORTE (mandataire Mme DOAT), M. DEMARET (mandataire Mme MARCHAND), M. VADILLO (mandataire M. BOURGEOIS), Mme FRANCESINI (mandataire Mme LABAILS), M. AUDI (mandataire M. CADET), Mme LANDON (mandataire M. PALEM)

Absents : M. ROUQUIE

Madame la Maire ouvre la séance à 17 heures 05.

Après l'appel des présents et vérification du quorum (la moitié + 1, en comptant les pouvoirs), Mme la Maire ouvre la séance.

Mme Marie CHERBERO, conseillère municipale, est désignée comme secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T.

Arrivée de M. PALEM à 17h10.

Arrivée de Mme TOULAT à 17h15.

D2022 057 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (rapporteuse Mme MARCHAND)

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de procéder à la répartition des subventions selon le tableau joint ci-dessous.

Les conseillers municipaux, membres des conseils d'administration des associations, n'ont participé ni aux débats, ni au vote.

Nom de l'organisme	Objet	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT			
FONCTION 0 - Vie Associative			24 000,00
65/6574/025			24 000,00
Carnaval de Périgueux	Fonctionnement	Association	9 000,00
Musée Militaire des Gloires et Souvenirs du Périgord	Fonctionnement	Association	8 000,00
Ass. S.O.S. chats libres	Fonctionnement	Association	1 500,00
Vélorution Périgourdine	Fonctionnement	Association	1 000,00
Ass. Nle des anciens combattants de la résistance de la Dordogne - ANACR24	Fonctionnement	Association	600,00
Comité de Liaison et du Prix du Concours de la Résistance et de la Déportation	Fonctionnement	Association	400,00
Ass. républicaine des Anciens Combattants et victimes de guerre ARAC	Fonctionnement	Association	400,00
Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie - FNACA	Fonctionnement	Association	400,00
Harkis dordogne veuves et orphelins	Fonctionnement	Association	400,00
ACPG - CATM Ancien combattants prisonniers de guerre Algér- Tuni - Maroc	Fonctionnement	Association	400,00
UFAC / UDAC	Fonctionnement	Association	400,00
Amicale des portes drapeaux	Fonctionnement	Association	350,00
Les amis du CAP	Fonctionnement	Association	350,00
Liberty Véhicule Group	Fonctionnement	Association	300,00
Association Nationale des Cheminots Anciens Combattants- ANCAC	Fonctionnement	Association	250,00
Les cadets de la Gendarmerie	Fonctionnement	Association	250,00

FONCTION 3 - Culture			104 000,00
65/6574/30			104 000,00
Théâtre Grandeur Nature	Fonctionnement	Association	27 000,00
Ciné Cinéma	Fonctionnement	Association	20 000,00
Institut des musiques rocks	Fonctionnement	Association	10 000,00
Féroce marquise	Fonctionnement	Association	11 000,00
Printemps Ô proche Orient	Fonctionnement	Association	7 000,00
Oui dire	Fonctionnement	Association	5 000,00
Compagnie Lazzi Zanni	Fonctionnement	Association	5 000,00
Some Produkt	Fonctionnement	Association	4 000,00
ARKA	Fonctionnement	Association	2 500,00
Association l'App'art	Fonctionnement	Association	2 500,00
Théâtre Rouletabille	Fonctionnement	Association	2 500,00
Novelum	Fonctionnement	Association	2 500,00
Troisième génération	Fonctionnement	Association	2 000,00
Notes et couleurs	Fonctionnement	Association	1 000,00
Festi Map	Fonctionnement	Association	500,00
Les amis du Musée	Fonctionnement	Association	500,00
Siphon'Art	Fonctionnement	Association	500,00
Les tetards	Fonctionnement	Association	500,00

FONCTION 4 - Sport / Jeunesse			144 200,00
65/6574/40			139 200,00
Cyclo Club Périgueux Dordogne	Fonctionnement	Association	20 000,00
Boxing Club Périgourdin	Fonctionnement	Association	18 500,00
C.A.P. Athlétisme	Fonctionnement	Association	16 000,00
Périgueux Handball	Fonctionnement	Association	10 000,00
CAP Tennis / Padel	Fonctionnement	Association	10 000,00
Périgueux Groupe Nautique du Périgord - Canoë Kayak	Fonctionnement	Association	8 000,00
Aquatique Club Agglomération Périgueux	Fonctionnement	Association	8 000,00
Périgueux Basket Club	Fonctionnement	Association	6 000,00
Périgueux Epée	Fonctionnement	Association	4 000,00
C.A.P. Triathlon	Fonctionnement	Association	4 000,00
Initial Gym	Fonctionnement	Association	4 000,00
Judo Club Périgueux	Fonctionnement	Association	3 500,00
AOL Basket	Fonctionnement	Association	2 500,00
Roller Sport Périgueux	Fonctionnement	Association	2 500,00
Entente Périgueux Pétanque	Fonctionnement	Association	1 500,00
Association Sportive Aéronautique de Périgueux	Fonctionnement	Association	1 000,00
Périgueux Plongée Sous-marine	Fonctionnement	Association	1 000,00
AOL Rugby Loisirs	Fonctionnement	Association	1 000,00
Périgueux Volley	Fonctionnement	Association	500,00
Groupe Spéléologique Scientifique et Sportif	Fonctionnement	Association	500,00
Krav Maga	Fonctionnement	Association	500,00
Association du sport scolaire, universitaire - Délégation départ. UNSS	Fonctionnement	Association	500,00
Club Vélocio Périgourdin	Fonctionnement	Association	500,00
Cie d'arc de Périgueux	Fonctionnement	Association	500,00

Team Master Tri	Fonctionnement	Association	500,00
Twirling Bâton	Fonctionnement	Association	500,00
RTCP GRS	Fonctionnement	Association	200,00
HOSTENS Manon	Talents sportifs		6 000,00
KOWAL Yoann	Talents sportifs		6 000,00
MARTHIENS Karen	Talents sportifs		1 000,00
BLANCO Baptiste	Talents sportifs		500,00
65/6574/422			5 000,00
USEP Périgueux	Fonctionnement	Association	2 500,00
Chrysalide le café des enfants	Fonctionnement	Association	1 500,00
Périgeux	Fonctionnement	Association	500,00
Ludoteck	Fonctionnement	Association	500,00
FONCTION 5 - Santé Solidarité			151 400,00
65/6574/512			7 000,00
Ligue contre le cancer Dordogne	Fonctionnement	Association	2 500,00
Comité féminin 24 pour le dépistage des cancers	Fonctionnement	Association	1 000,00
France Alzheimer Dordogne	Fonctionnement	Association	1 000,00
UNAFAM	Fonctionnement	Association	600,00
Alliance 24	Fonctionnement	Association	500,00
VMEH	Fonctionnement	Association	500,00
Blouse rose de Périgueux	Fonctionnement	Association	500,00
Don du Sang Bénévole de Périgueux	Fonctionnement	Association	400,00

65/6574/520 - politique de la ville			27 500,00
CS St Exupéry	Politique de la ville	Association	3 000,00
Rouletabille	Politique de la ville	Association	3 000,00
JAGAS	Politique de la ville	Association	2 500,00
UPOP	Politique de la ville	Association	2 500,00
All Board Family	Politique de la ville	Association	2 300,00
Ciné Cinéma	Politique de la ville	Association	2 000,00
Oui dire	Politique de la ville	Association	2 000,00
Le chemin	Politique de la ville	Association	2 000,00
Printemps au proche Orient	Politique de la ville	Association	1 300,00
CIFPH	Politique de la ville	Association	1 000,00
Siphonart	Politique de la ville	Association	1 000,00
Périgueux Handball	Politique de la ville	Association	1 000,00
Tim Tam Art	Politique de la ville	Association	1 000,00
Cie le Paon dans le Ciment	Politique de la ville	Association	1 000,00
Radio Libre en Périgord	Politique de la ville	Association	500,00
Les pas de travers	Politique de la ville	Association	500,00
Boxing Club	Politique de la ville	Association	500,00
Vélorution Périgourdine	Politique de la ville	Association	400,00
65/6574/520			14 900,00
Planning Familial 24	Fonctionnement	Association	6 000,00
CIDFF	Fonctionnement	Association	2 000,00
La Maison 24	Fonctionnement	Association	2 000,00
Culture du cœur	Fonctionnement	Association	1 000,00
Femmes Solidaires	Fonctionnement	Association	1 000,00
Ligue Contre le Racisme et l'Antisémitisme LICRA	Fonctionnement	Association	900,00
Sonorium Francophone	Fonctionnement	Association	500,00
Compagnie Boules aux Nez	Fonctionnement	Association	500,00
ADAVIP - France victime 24	Fonctionnement	Association	250,00
Au-delà des normes	Fonctionnement	Association	250,00
ASDASC	Fonctionnement	Association	250,00
Comité dordogne palestine	Fonctionnement	Association	250,00

65/6574/523			102 000,00
Association Amicale et de Solidarité des Agents communaux de Px	Fonctionnement	Association	50 000,00
Les Restaurants du Cœur	Fonctionnement	Association	35 000,00
Banque alimentaire de la Dordogne	Fonctionnement	Association	10 000,00
Secours Populaire	Fonctionnement	Association	4 500,00
Société de St Vincent de Paul	Fonctionnement	Association	1 500,00
Secours catholique	Fonctionnement	Association	1 000,00
FONCTION 9 - Economie Commerce			3 400,00
65/6574/94			3 400,00
Société Nationale des Meilleurs Ouvrier de France	Fonctionnement	Association	1 000,00
Groupement des Trufficulteurs Pétrocoriens	Fonctionnement	Association	1 000,00
Comité des Fêtes de St Georges	Fonctionnement	Association	500,00
UFC Que Choisir	Fonctionnement	Association	500,00
Amicale des commerçants rue St sylvain	Fonctionnement	Association	400,00

D2022_058 - GESTION DES SALLES : CRÉATION DE NOUVEAUX TARIFS ET MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION (rapporteuse Mme CHERBERO)

SALLES MUNICIPALES		
	TARIFS/JOUR EN SEMAINE	TARIFS/JOUR WEEK-END et JOURS FERIES
THÉÂTRE MUNICIPAL - Esplanade Badinter		
Salle de spectacle		
Tournée spectacle opérateur	2 500 €	3 500€
Forfait journée spectacle et événementiel		
Installation et/ou répétition	Gratuit (1seul jour)	Gratuit (1 seul jour)
Tarif plein	1200 €	1600 €
Tarif réduit	650 €	700 €
Jour de répétition et/ou de montage supplémentaire	305 €	400 €
Forfait journée conférence		
Tarif plein	650 €	700 €
Tarif réduit	305 €	400 €
Caution	300 €	300 €
Salle André Maurois		
Forfait journée-concert ou autres (hors conférence)		
Installation et/ou répétition	Gratuit (1 seul jour)	Gratuit (1 seul jour)
Tarif plein	350 €	550 €
Tarif réduit	225 €	330 €
Jour de répétition et/ou de montage supplémentaire	150 €	250 €
Forfait conférence		
Tarif plein	225 €	330 €
Tarif réduit	150 €	250 €
Caution	300 €	300 €
Salles Montaigne, Grassé, Floirat		
Forfait journée		
Vacation (4h)	75 €	100 €
Tarif plein	200 €	300 €
Tarif réduit	100 €	150 €
Forfait semaine Montaigne, Grassé		
Tarif plein	600 €	
Forfait semaine salle Floirat		
Tarif plein	400 €	

SALLES MUNICIPALES		
	TARIFS/JOUR EN SEMAINE	TARIFS/JOUR WEEK-END et JOURS FERIES
Hall du Théâtre, promenoir rez-de-chaussée,		
Promenoir sous-sol	50 €	170 €
Vacation (4h)	90 €	130 €
Tarif plein	50 €	100 €
Tarif réduit	250 €	
Forfait semaine		
Caution	100 €	100 €
THÉÂTRE LE PALACE - 15, rue Bodin		
Salle de spectacle		
Forfait journée avec technicien	800 €	800 €
Tarif plein		
Tarif réduit	500 €	500 €
Caution	300 €	300 €
MEDIATHÈQUE PIERRE FANLAC		
Amphithéâtre Jean Moulin - 12, avenue Georges Pompidou		
Conférences, assemblées générales		
Tarif plein	250 €	400 €
Tarif réduit	150 €	300 €
Caution	100 €	100 €

MAISONS DE QUARTIER		
<ul style="list-style-type: none"> • Maison de quartier du Toulon (20, rue Forquenot) • Maison de quartier de Saint Georges (1 bis, rue Haute Saint-Georges) • Maison de quartier Saint-Martin(14, rue Léon Dessales) • Centre Social et Culturel l'Arche (68, rue Pierre Brantôme) • Maison Romane (site Château Barrière -9, rue Turenne) • Salle du Rio (94, rue Biron) 		
Tarif plein	90 €	170 €
Tarif réduit	50 €	130 €
Vacation (4 h)	50 €	(sauf salle du Rio 80€)
Forfait semaine	250 €	100 €
Caution	100 €	-

SALLES MUNICIPALES			
		TARIFS/JOUR EN SEMAINE	TARIFS/JOUR WEEK-END et JOURS FERIES
			100 €
FILATURE DE L'ISLE - 15, chemin des Feutres du Toulon			
Salle polyvalente (1250 m ²)			
Forfait journée ou soirée			
	Tarif plein	800 €	1100 €
	Tarif réduit	400 €	550 €
	Caution	300 €	300 €
Salle polyvalente (1250 m ²) et cuisine			
Forfait journée ou soirée			
	Tarif plein	1200 €	1500 €
	Tarif réduit	600 €	750 €
	Caution	300 €	300 €
Salle de réunion (285m ² /RDC)			
Forfait journée ou soirée			
	Vacation (4h)	75 €	100 €
	Tarif plein	200 €	300 €
	Tarif réduit	100 €	150 €
	Caution	100 €	100 €
Salles de formation 4 et 6 (20m ² /1er étage)			
Forfait journée			
	Vacation (4h)	50 €	100 €
	Tarif plein	90 €	170 €
	Tarifs réduit	50 €	130 €
	Forfait semaine	250 €	-
	Caution	100 €	100 €
POLE SOCIOCULTUREL ET SPORTIF CLOS CHASSAING			
Salles polyvalentes 1 et 2 (95 m ² / 66, boulevard Ampère)			
Forfait journée ou soirée			
	Vacation (4h)	75 €	100 €
	Tarif plein	150 €	250 €
	Tarif réduit	75 €	150 €
	Caution	100 €	100 €
MAISON DU PÂTISSIER (126m² / 17, rue Egullerie)			
Forfait journée ou soirée			
	Vacation (4h)	75 €	100 €
	Tarif plein	200 €	300 €
	Tarif réduit	100 €	150 €
	Forfait semaine	600 €	
	Caution	100 €	100 €
BOURSE DU TRAVAIL (340 m² / 26, rue Bodin)			

SALLES MUNICIPALES			
		TARIFS/JOUR EN SEMAINE	TARIFS/JOUR WEEK-END et JOURS FERIES
Forfait journée ou soirée			
	Vacation (4h)	75 €	100 €
	Tarif plein	200 €	300 €
	Tarif réduit	100 €	150 €
	Caution	100 €	100 €

SALLES MUNICIPALES	
FORFAIT ASSOCIATIONS OCCUPATION ANNÉE CIVILE	
1 OCCUPATION PAR SEMAINE	20 €/an
2 OCCUPATIONS PAR SEMAINE	40 €/an
3 OCCUPATIONS PAR SEMAINE	60 €/an
4 OCCUPATIONS ET +	80 €/an

Critères d'éligibilité à la gratuité ou au tarif réduit :

- Les manifestations organisées par la Ville de Périgueux, par l'Odyssee (scène conventionnée de la Ville de Périgueux), par l'association Culture Loisirs Animations Périgueux (CLAP), le Sans Réserve et certains festivals dont la Ville est **partenaire**, les organismes publics de la commune.

- Les associations d'utilité publique dont la reconnaissance fait l'objet d'un décret.

- Les associations ayant leur siège à Périgueux bénéficieront pour leur assemblée générale d'une exonération par an (hors salle de réception de la Filature et salles de spectacle du Théâtre municipal).

Au-delà, l'utilisation des salles leur sera facturée selon les critères ci-après.

Il est rappelé cependant, que la mise à disposition des salles de réunion de la Maison des associations est gratuite.

- Les associations de Périgueux reconnues d'utilité publique et celles remplissant les critères d'intérêt général et communal organisatrices d'événements pourront bénéficier, selon les conditions ci-dessous exposées d'une gratuité annuelle sur deux jours (installation, événement) pour leur manifestation ou d'un tarif réduit.

	GRATUITE	TARIF REDUIT	TARIF PLEIN
Événements associations de Périgueux			
	Installation / 1 jour*		
Entrée payante		Par jour d'occupation	
Entrée gratuite	Si l'événement a un caractère d'intérêt général et/ou communal	Si l'événement n'a pas un caractère d'intérêt général et/ou communal	
Événements associations hors Périgueux			
	Installation / 1 jour*		Par jour d'occupation
Les salles seront attribuées en fonction des besoins et des disponibilités.			

- Les établissements scolaires de maternelles et élémentaires de la Commune de Périgueux bénéficieront au travers de l'office Central de Coopération à l'école (OCCE) **d'une exonération annuelle**, quelle que soit la salle attribuée, pour leur spectacle de fin d'année scolaire (deux jours maximum y compris les répétitions/ installation).

- Les établissements scolaires du secondaire ou universitaires de Périgueux bénéficieront **une année sur deux d'une exonération**, quelle que soit la salle attribuée, pour leur spectacle de fin d'année scolaire (deux jours maximum y compris les répétitions).

- L'article L.2144-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise que des locaux communaux peuvent être utilisés par les partis politiques qui en font la demande. Selon ce même article, la Maire détermine les conditions dans lesquelles les locaux peuvent être utilisés.

L'utilisation des salles communales pour des réunions électorales est régulière dès lors que le prêt est accordé dans les mêmes conditions aux différents candidats (CE, 29 juillet 2002, n° 239783 ; CE, 17 décembre 2003, n° 254864). Ainsi, au nom du principe d'égalité, tous les partis politiques peuvent revendiquer un droit d'accès aux locaux communaux (CE, 15 octobre 1969, n° 73563 ; CE, 23 juin 1993, n° 142046). Les conditions de mise à disposition doivent également être les mêmes pour tous les candidats. Aucune discrimination ne doit être opérée entre eux (CC, 25 novembre 1997, n° 97-2275 AN). A ce jour, la commune de Périgueux accorde la mise à disposition de salles à titre gratuit aux partis politiques ou aux candidats comme suit :

	GRATUITE	TARIF REDUIT	TARIF PLEIN
Elections municipales	10 occupations pour chaque candidat durant les 6 mois précédant le mois de l'élection		A partir de la 11 ^{ème} ou si en dehors de la période électorale
Elections départementales et régionales	5 occupations pour chaque candidat durant les 6 mois précédant le mois de l'élection		A partir de la 6 ^{ème} ou si en dehors de la période électorale
Autres élections	1 occupation pour chaque candidat durant les 6 mois précédant l'élection		A partir de la 2 ^{ème} ou si en dehors de la période électorale

* Cette décision fera l'objet d'un arrêté pour déterminer le type de locaux mis à disposition.
- Les écoles non municipales de danse, de théâtre et de musique, les associations à visée commerciale sans but humanitaire, ni intérêt général ou communal bénéficieront d'une exonération pour une répétition ou une installation lors de l'organisation d'un événement. La redevance sera appliquée selon les critères ci-dessous exposés :

	GRATUITE	TARIF REDUIT	TARIF PLEIN
Ecoles ou associations non municipales de danse et gym ; théâtre, musique et événements associatifs			
	Installation/répétition 1 jour*	Si spectacle entrée gratuite	- Si spectacle entrée payante. - Associations hors commune
Associations à visée commerciale sans but humanitaire, d'intérêt général ou communal			
	Installation/répétition* 1 jour*	Par jour d'occupation	Si associations hors commune
Lotos - vide-greniers			
	Installation 1 jour*	Associations de Périgueux	Associations hors commune

* Au-delà d'un jour d'installation, si le montage technique est lourd, les jours d'installation seront facturés au tarif réduit.

A titre exceptionnel ou en raison de circonstances particulières, Madame la Maire pourra appliquer un tarif préférentiel (tarif réduit, voire une gratuité, à certains organismes ou associations).

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les tarifs d'occupation du domaine public ainsi que les modalités de mise à disposition des salles municipales pour une entrée en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2022, à l'exception de l'obligation pour les écoles de passer à l'OCCE pour bénéficier d'une gratuité annuelle.

D2022_059 - ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS EN CHARGE DU SPORT (ANDES) (rapporteur M. MASO)

L'Association Nationale des élus en charge du sport (ANDES) regroupe les élus de l'hexagone et d'Outre-mer sur cette thématique.

Vecteur d'échanges privilégiés sur les politiques sportives des villes, l'ANDES permet d'accompagner, au quotidien, les élus locaux grâce à ses réseaux d'experts et ses relais de terrain. Par ces échanges, structurés sur des outils dédiés et accessibles sur son site internet www.andes.fr, ses adhérents bénéficient ainsi d'un partage enrichissant d'expériences, conseils et de bonnes pratiques, à échelle nationale.

L'objectif de l'ANDES est d'accompagner et de soutenir la mise en place de la politique sportive, de capitaliser et échanger sur les expériences des élus locaux en charge des sports.

L'ANDES dispose aujourd'hui d'un réseau de plus de 8 000 communes, composé de Maires, de Maires adjoints au sport, d'élus locaux et intercommunaux, ayant reçus délégation de leur conseil municipal. Elle regroupe l'ensemble des collectivités locales de Métropole et d'Outre-mer ainsi que les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). L'ANDES est devenue un acteur incontournable auprès de l'Etat, du mouvement sportif et du monde économique.

Le montant annuel des cotisations est fixé par les statuts en fonction de la tranche de population à laquelle appartient la commune impétrante, qui correspond à un montant auquel une majoration de 30 % est appliquée.

- Communes jusqu'au 31 décembre 2022 :

Moins de 1 000 habitants 55 €

De 1 000 à 4 999 habitants : 110 €

De 5 000 à 19 999 habitants : 232 €

De 20 000 à 49 999 habitants : 464 €

De 50 000 à 99 999 habitants : 927 €

Plus de 100 000 habitants : 1730€

En conséquence, l'adhésion à l'ANDES pour la ville de Périgueux serait de 603,20 € (464 € X 30%).

Par 26 voix pour et 8 abstentions (Mmes Toulat, Mayaud, Jarrige, Landon et Mrs Dunoyer, Audi, Cadet, Palem), le Conseil municipal décide l'adhésion de la commune de Périgueux à l'ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS EN CHARGE DU SPORT et autorise Madame la Maire à signer tous les documents pour ce faire.

D2022 060 - ADHÉSION À LA FÉDÉRATION NATIONALE DES COMITÉS ET ORGANISATEURS DE FESTIVITÉS (rapporteur Mme CHERBERO)

Outre les avantages dont bénéficie chaque adhérent, si une commune adhère en tant que structure fédératrice à la FNCOF, toutes les associations (comités, artistiques, culturelles, sportives...) de son territoire peuvent bénéficier d'un tarif d'adhésion réduit à seulement (50 ou 64 euros au lieu de 64/99 euros), suivant le nombre d'habitants de la commune.

Pour 2022, le montant de l'adhésion pour les communes fédératrices est de 184 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'adhérer à la Fédération Nationale des Comités et Organisateurs de Festivités en tant que commune fédératrice.

D2022 061 - MISE EN PLACE DU BUDGET PARTICIPATIF (rapporteuse Mme COURAULT)

A l'unanimité, le Conseil municipal adopte le principe de budget participatif et son règlement intérieur

D2022 062 - CESSION POUR L'EURO SYMBOLIQUE DU BÂTIMENT SIS 86, AVENUE DU MARÉCHAL JUIN À PÉRIGUEUX À L'ASSOCIATION ASTIP (rapporteur M. LAVITOLA)

Par 25 voix pour et 9 abstentions (Mmes Mayaud, Toulat, Jarrige, Landon et Mrs Dunoyer, Audi, Cadet, Palem, Gaschard), le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Madame la Maire à céder l'immeuble édifié sur les parcelles BC 185 et 186 et sises 86 avenue du Maréchal Juin à l'association ASTIP pour la somme d'un euro symbolique (1 €), sous réserve de la mention à l'acte d'une clause de retour précisant qu'au cas où la destination qui motive la présente cession viendrait d'être changée, à quelque époque que ce soit, la Ville de Périgueux reprendrait gratuitement la libre disposition du bien cédé, sans que l'ASTIP puisse prétendre au paiement d'une indemnité quelconque.

- d'autoriser Madame la Maire à signer l'acte de cession du bâtiment ainsi que tous actes et tous documents inhérents à cette mutation de propriété.

D2022 063 - RETOUR À LA COMMUNE DE LA COMPÉTENCE "PROMOTION TOURISTIQUE, DONT LA CRÉATION D'OFFICES DE TOURISME". (rapporteur Mme LABAILS)

La Loi NOTRe a organisé le transfert de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » à l'intercommunalité à compter du 1^{er} janvier 2017.

Cette compétence est ainsi devenue une compétence à part entière et obligatoire du Grand Périgueux. Ainsi la compétence « promotion touristique, dont la création d'offices de tourisme » pourrait retourner dans le cadre communal avec la gestion de l'Office de Tourisme, accompagnés des charges transférées (personnels, moyens et budget ...) qui feront l'objet d'une évaluation par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Par 25 voix pour, 2 contre (Mmes Toulat et Mayaud), 3 abstentions (Mme Landon, Mrs Palem et Gaschard) et 4 non participation au vote (Mrs Dunoyer, Audi, Cadet et Mme Jarrige), le Conseil municipal autorise Madame la Maire à solliciter l'avis du Grand Périgueux sur le transfert à la Commune de la compétence « promotion touristique, dont la création d'office de tourisme ».

D2022 064 - RÉSERVES MUTUALISÉES EXTERNALISÉES : ACQUISITION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SIS SUR LA COMMUNE DE COULOUNIEIX CHAMIER (rapporteur M. DELCROS)

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide, afin de mener à bien le projet de création des réserves externalisées des musées et archives municipales de la commune :

- d'autoriser Madame la Maire à acquérir le bâtiment logistique sis 17, rue Blériot (parcelle AL 678) à Coulounieix Chamiers au prix net vendeur de 500 000 € augmenté des frais notariés à la SCI SEBA3 représentée par Monsieur Sébastien VISCOGLIOSI ou à tout autre personne ou entité qui s'y substituerait.

- d'autoriser Madame la Maire à signer tous les documents et actes afférents à cette acquisition.

D2022 065 - CESSION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER ANCIENNE CRÈCHE MERCIER ÉDIFIÉ SUR LES PARCELLES BM 139 ET 140 ET SIS 30, RUE BACHARETIE (rapporteur Mme MARCHAND)

Par 32 voix pour et deux contre (Mrs Cadet et Audi), le conseil municipal décide :

- de céder l'ensemble immobilier déclassé et édifié sur les parcelles BM 139 et 140 et sis 30 rue Bacharetie à PERIGUEUX à la société la SCCV Les Jardins de Gamenson représentée par Monsieur Ludovick LUNAUD (J2L) ou à toute autre personne qui s'y substituerait avec son accord, pour la somme net vendeur de sept cent mille euros (700 000 €) ;

- d'autoriser Madame la Maire à signer l'acte de cession ainsi que tous les actes afférents à cette mutation de propriété.

D2022 066 - VENTE D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SIS AU LIEU-DIT "LA DAUDIE", COMMUNE DE BOULAZAC ISLE MANOIRE (rapporteur Mme MARCHAND)

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de céder l'ensemble immobilier déclassé dont les parcelles figurant au cadastre de Boulazac Isle Manoire sous les numéros 479- 486-488-489-503-504-534-535-549-1289-1290-1291-1294- 1297 et 1299 de la section B représentent une superficie de 23ha 28a 65ca, au groupement ECOCONCEPT 24 représenté par Messieurs Beauvieux, Abadie, et Belle Wangué ou à toute autre personne qui s'y substituerait avec leur accord, pour la somme net vendeur de cinq cent soixante-dix mille euros (570 000 €);

- d'autoriser Madame la Maire à signer l'acte de cession ainsi que tous les actes afférents à cette mutation de propriété.

D2022 067 - CRÉATION DE TARIFS FÊTE DE LA SAINT-JEAN (rapporteuse Mme MARCHAND)

La ville de Périgueux organise le 23 juin prochain à partir de 19 h et jusqu'à 1 h la Fête de la Saint Jean. Cette première édition aura lieu sur la place de la Clautre.

Au programme de cette soirée : décor de feu, un concert gratuit et un point de restauration.

La ville envisage de pré-vendre les repas réalisés par un prestataire au prix de :

- 12 € / adulte

- 6 € / enfants

Au menu, viande cuite au feu et accompagnement de légumes.

Les ventes de boissons et les desserts sont exclusivement réservées aux bars et restaurants aux abords de la place.

Les encaissements se feraient sur la régie du service « communication ».

Par 26 voix pour et 8 contre (Mmes Toulat, Mayaud, Jarrige, Landon et Mrs Dunoyer, Audi, Cadet, Palem), le Conseil municipal adopte les tarifs ci-dessus exposés.

D2022 068 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ALIMENTAIRE : PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL – SIGNATURE CHARTE DE PARTENARIAT (rapporteuse Mme REYS)

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'engager la Ville de Périgueux à signer la charte de partenariat avec le Pays de l'Isle pour le projet alimentaire territorial.

D2022 069 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA RESTAURATION DES SÉPULTURES DU CARRÉ MILITAIRE 1914-1918 DE LA COMMUNE DE PÉRIGUEUX (rapporteur M. BOURGEOIS)

L'objet de cette convention est la répartition entre l'ONAC-VG et la commune du coût des travaux en fonction du statut juridique des sépultures du carré militaire. L'ONAC va intervenir à hauteur de 60 545€ sur une dépense globale de 91 512€.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise Madame la Maire à signer avec l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) la convention pour la restauration des sépultures du carré militaire 1914-1918 du cimetière du Nord de la commune de Périgueux.

D2022 070 - PRÊT DE BADGES ET DE TÉLÉCOMMANDES POUR ACCÉDER AU SECTEUR SAUVEGARDÉ - INSTAURATION D'UNE CAUTION (rapporteur M. BOURGEOIS)

L'accès à certaines rues et places de la ville, notamment en secteur sauvegardé, est contrôlé par des bornes escamotables ou amovibles à clé et désormais pour certaines, par contrôle automatisé fonctionnant par badges, code clavier et GMS.

Il est donc proposé, pour les mêmes raisons que pour l'usage des clés, d'instaurer pour les systèmes d'ouverture onéreux tels que les badges et les télécommandes, un système de caution :

- 36 € pour les télécommandes (prix TTC du remplacement)

- 10 € pour les badges (prix TTC du remplacement)

Par 26 voix pour, 6 contre (Mmes Mayaud, Toulat, Jarrige et Mrs Dunoyer, Audi, Cadet) et 2 abstentions (Mme Landon et M. Palem), le Conseil municipal décide d'instaurer un système de caution afin de sensibiliser les administrés habilités auxquels les badges, télécommandes d'ouvertures des bornes automatiques seront confiés.

Le montant de la caution est fixé à 36 euros pour les télécommandes, 10 € pour les badges.

D2022 071 - INDEMNITÉS DE LA MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS (rapporteur M. LAVITOLA)

Par 25 voix pour, 3 abstentions (Mme Landon, Mrs Palem et Gaschard) et 6 non participation au vote (Mmes Mayaud, Toulat, Jarrige et Mrs Dunoyer, Audi, Cadet), le Conseil municipal décide :

- de modifier la base de calcul, à savoir, appliquer une minoration de l'indemnité brute de Madame la Maire et des adjoints, à compter du 1er juin 2022, comme suit :

- 14% de l'indemnité brute mensuelle de la Maire,
- 12% sur l'indemnité brute mensuelle de 8 adjoints
- 20% sur l'indemnité brute mensuelle d'un adjoint
- 30% sur l'indemnité brute mensuelle de 3 adjoints
- 92% sur l'indemnité brute mensuelle d'un adjoint

- décide de fixer l'indemnité de 9 conseillers délégués, sur la base de 8,55 centièmes de l'enveloppe ainsi dégagée et de 2,33 centièmes de l'enveloppe restante pour un dixième conseiller délégué.

D2022 072 - RÉPARTITION DES ÉLUS DANS LES COMMISSIONS MUNICIPALES (rapporteur M. LAVITOLA)

A l'unanimité, le Conseil municipal adopte la composition des commissions municipales ci-dessous :

COMMISSION ANCES	COMMISSION ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET TOURISME	COMMISSION TRANSITION DEMOCRATIQUE ET CITOYENNE	COMMISSION EDUCATION – SPORT - CULTURE
Référent : Valérie JACQUET	Référent : Vincent LHUILLIER	Référent : Lise TOUSSAINT	Référent : Nessim MOUHOUBI
Michel CADET Anne MARCHAND Rodolphe DELCROS Emeric LAVITOLA Paul MASO Richard BOURGEOIS Laurent ROUQUIE	Floran VADILLO Didier PERIER Patricia DUVERNEUIL Géraldine BAYLET Richard BOURGEOIS Marion FAVARD Hélène FRANCESINI Nathalie LANDON Bruno DUNOYER	Gatienne DOAT Martine COURAULT Marion FAVARD Olivier BARROUX Jacques MARSAC Marie CHERBERO Dominique GASCHARD Céline TOULAT	Géraldine BAYLET Marie-Claire BECRET-DALLE Paul MASO Rodolphe DELCROS Rémi GUIMBAIL Marie CHERBERO Béatrice LAPORTE Michel LEMAIRE Virginie JARRIGE Natacha MAYAUD
COMMISSION SOLIDARITES ET EGALITE	COMMISSION TRANSITION ECOLOGIQUE ET CADRE DE VIE	COMMISSION AFFAIRES GENERALES - RESSOURCES HUMAINES – ADMINISTRATION MUNICIPALE	COMMISSION D'ADJUDICATION D'APPELS D'OFFRES ET DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
Référent : Nessim MOUHOUBI	Référent : Directrice DGA Pôle Aménagement	Référent : Jean-François DESPAGES	

			Réfèrent : Jean-François DESPAGES
Christine CONDAMINAS	Richard BOURGEOIS	Rémi GUIMBAIL	<u>Titulaires</u> :
Brice DEMARET	Hélène REYS	Emeric LAVITOLA	Anne MARCHAND
Marie CHERBERO	Hélène FRANCESINI	Anne MARCHAND	Floran VADILLO
Emeric LAVITOLA	Marie-Claire BECRET-DALLE	Floran VADILLO	Emeric LAVITOLA
Patrick CAPET	Patrick CAPET	Martine COURAULT	Hélène REYS
Géraldine BAYLET	Marion FAVARD	Olivier BARROUX	Natacha MAYAUD
Natacha MAYAUD	Virginie JARRIGE	Gatienne DOAT	<u>Suppléants</u> :
Céline TOULAT	Céline TOULAT	Dominique GASCHARD	Richard BOURGEOIS
		Antoine AUDI	Marie CHERBERO
			Olivier BARROUX
			Dominique GASCHARD

D2022 073 - ORGANISMES EXTÉRIEURS : REMPLACEMENT DE MONSIEUR FRANÇOIS CAREME (rapporteur M. LAVITOLA)

La commune est représentée dans des organismes divers. Les règles de fonctionnement, propres à chacun d'eux prévoient, selon le cas, que les représentants soient désignés par le maire ou par le conseil municipal.

A l'unanimité, le Conseil municipal adopte la modification des représentations des élus au sein des Commissions spéciales et organismes extérieurs, conformément au tableau ci-dessous.

COMMISSION DE REVISION DU PLAN DE SAUVEGARDE et AIRE DE VALORISATION DU PATRIMOINE	COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFERES	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE LA DORDOGNE
<u>Titulaires</u> Hélène FRANCESINI Hélène REYS Richard BOURGEOIS Antoine AUDI <u>Suppléants</u> Rodolphe DELCROS Emeric LAVITOLA Marie-Claire BECRET-DALLE Patrick PALEM	<u>Titulaires</u> : Anne MARCHAND Emeric LAVITOLA Marie-Claire BECRET-DALLE	<u>Titulaires</u> Delphine LABAILS Richard BOURGEOIS Rodolphe DELCROS Anne MARCHAND <u>Suppléants</u> Hélène REYS Emeric LAVITOLA Marie-Claire BECRET-DALLE Paul MASO

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 40.

A Périgueux, le 13 juin 2022

La Maire,
Delphine LABAILS



